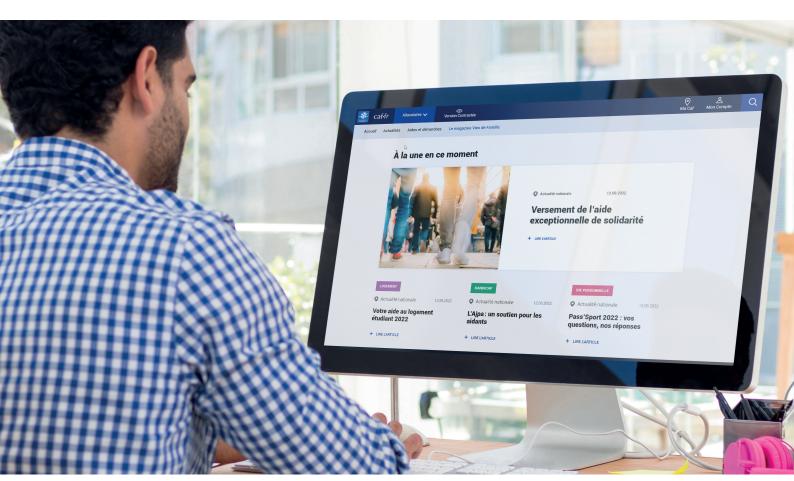


Faire sa déclaration trimestrielle de ressources Rsa sur internet

Le Rsa c'est le Revenu de solidarité active





À savoir avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources Rsa sur internet

Je dois faire la déclaration trimestrielle de ressources Rsa tous les 3 mois pour recevoir le Rsa.

Les ressources c'est l'argent que je gagne ou que je touche pour vivre.

Je dois faire ma déclaration trimestrielle de ressources Rsa même si je n'ai **pas de ressources**.

Je dois avoir une **adresse mail** pour faire ma déclaration trimestrielle de ressources Rsa sur internet.

Une adresse mail est une adresse informatique qui permet d'envoyer ou de recevoir du courrier sur mon ordinateur par internet.

Je dois préparer mon numéro de sécurité sociale et mon mot de passe. Mon numéro de sécurité sociale est écrit sur ma carte vitale.

Je ne peux pas faire ma déclaration trimestrielle de ressources Rsa sur internet si ma situation familiale change.

Par exemple:

- je me marie,
- je divorce,
- je suis veuve ou je suis veuf.

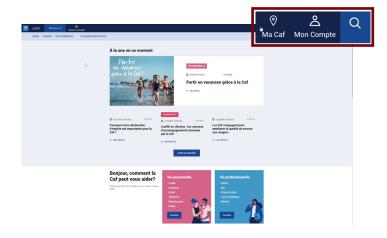
Si ma situation familiale change, je contacte ma Caisse d'allocations familiales.

Je commence ma déclaration trimestrielle de ressources Rsa sur internet

J'ouvre une **page internet** sur mon ordinateur.

Je me connecte sur www.caf.fr

Je clique sur Mon Compte.

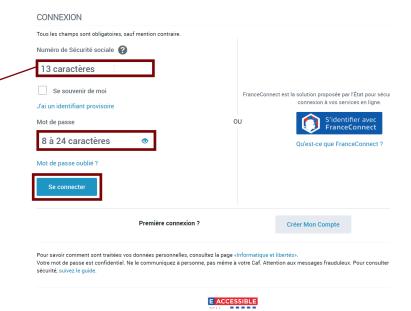


Je saisis mon numéro de sécurité sociale. Ce sont les 13 premiers chiffres écrits sur ma carte vitale.



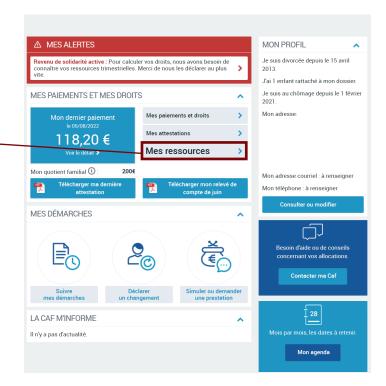
Je saisis **mon mot de passe**. Je fais attention aux majuscules et minuscules.

Je clique sur Se connecter.



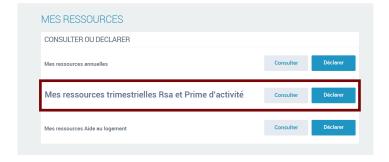
J'ai un message d'alerte en rouge. Il me rappelle que je dois faire ma déclaration trimestrielle de ressources Rsa.

Je clique sur Mes ressources._



Je vais sur la ligne Mes ressources trimestrielles Rsa et prime d'activité.

Je clique sur **Déclarer**.



Je clique sur Commencer.



Je vérifie les éléments de mon dossier.

Les éléments de mon dossier sont :

- mon nom,
- · mon prénom,
- ma situation familiale,
- ma situation professionnelle,
- mon adresse,
- mon numéro de téléphone,
- mon adresse internet,
- mon numéro de compte en banque.

L'ensemble des éléments de mon dossier s'appelle **profil**.

Je clique sur **Confirmer mon profil**.



Je clique dans la case : j'ai pris connaissance des conditions générales du service en ligne



Conditions d'utilisation du service en ligne et Protection des données personnelles

Vous souhaitez déclarer vos ressources trimestrielles et remplissez les conditions pour faire votre démarche en ligne

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, sont nécessaires au traitement de votre dossier. Elles sont destinées aux membres et personnels habilités de la Caf, pour l'étude de vos droits.

Votre Caf a besoin de connaître votre adresse mél, notamment pour vous contacter.

La valeur juridique de cette démarche en ligne est la même que celle d'une déclaration papier.

La declaration en ligne est une déclaration sur l'honneur qui vous engage.

-Vous certifiez que les renseignements saisis sont exacts.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L.114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du Code de la sécurité sociale -prononce de pénalliès-, articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du Code pénal).

-Vous vous engagez à signaler immédiatement à votre Caisse tout changement intervenant dans votre situation (familiale, professionnelle...) ou dans celle de vos enfants.

-Vous prepar connaissance que la Caf vérifie l'exactitude de cette déclaration (article L.114-19 du Code de la sécurité sociale).

Vos droits concernant vos données personnelles

Vos droits concernant vos données personnelles

Vos données personnelles sont traitées par votre Caf et par la branche Famille de la Sécurité sociale dans le cadre de la
gestion de vos prestations, au titre des missions de service public dont est investie la Cnaf. Elles sont conservées dans
ce téléservice le temps de leur prise en compte pour l'étude de votre demande.
Certaines de ces informations peuvent être transmises à nos partenaires dans le cadre de nos missions (Calsses
primaires d'assurance maladie, Pôle emploi, Conseil départemental, etc.).
Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces
informations en vous adressant, par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité, au directeur de votre Caf.

J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation du service et je les accepte

Je clique sur Commencer. Je prépare les documents de la liste pour faire ma déclaration trimestrielle de ressources Rsa.

Je clique sur Continuer.



Attention!

Tous les écrans à compléter sont nécessaires au calcul de votre RSA

Préparez les éléments indispensables pour réussir votre démarche selon le changement à déclarer:

- Pièces d'identité des personnes arrivant à votre foyer,
 Relevé d'identité bancaire,
 Bulletin de salaire avec coordonnées de l'employeur,
 Déclarations de vos revenus ou Avis d'imposition des 2 dernières années,
- Attestation de Premier examen médical prénatal (facultatif)

En fin de demande

Un récapitulatif vous indique les informations déclarées et les pièces justificatives à fournir. A cette étape, vous pouvez joindre ces pièces sous format dématérialisé. Attention : Vous ne pouvez plus modifier les données saisies après les avoir validées

Je saisis mes ressources mois par mois, par exemple:

- je touche mes ressources de mai le 31 mars, je déclare mes ressources en mars.
- ie touche mes ressources de mars le 2 avril, je déclare mes ressources en avril.

Je saisis mes ressources sans les centimes, par exemple : j'ai touché 1 200,89 € pour le mois de mars je saisis 1 200 €.

Je saisis le montant de mes ressources avant l'impôt sur le revenu.

Je ne déclare pas les allocations de la Caisse d'allocations familiales.

Je déclare l'argent que j'ai mis de côté sur un livret.

Je déclare les pensions alimentaires que j'ai reçues.

Si je n'ai pas de ressources, je clique dans les cases aucune ressource perçue.

Je clique sur Continuer.



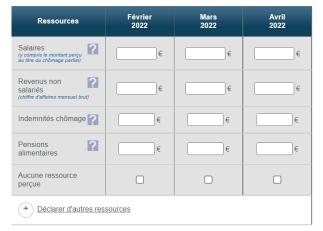
Déclaration trimestrielle

Déclarer les revenus

- ▶ perçus en France ou à l'étranger, même non imposables en France ▶ avant **prélèvement à la source au titre de l'impôt**, retenue ou saisie
- des mois où ils sont perçus (ex : si le salaire de mars est versé le 4 avril, il doit être déclaré pour le mois d'avril)

Ne pas déclarer les prestations familiales versées par la Caf ou la CMSA.

Le montant perçu au titre du chômage partiel/technique, doit être déclaré dans la rubrique salaires

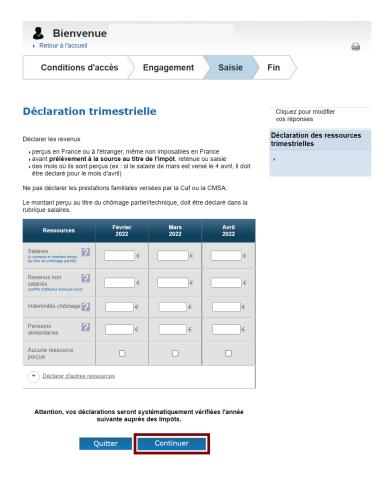


Attention, vos déclarations seront systématiquement vérifiées l'année suivante auprès des Impôts.



Je saisis les ressources des personnes qui vivent avec moi.

Je clique sur Continuer.



Je vérifie que j'ai bien saisi mes ressources.

Je clique sur Valider.



Ma déclaration est enregistrée à la Caisse d'allocations familiales.

Voilà, c'est fini!

Je me déconnecte du site www.caf.fr

Se déconnecter signifie sortir du site www.caf.fr pour que personne n'utilise mon compte. C'est comme fermer la porte derrière moi pour que personne n'entre chez moi.

